

Nombre de membres : 34

N°2021-13

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 31

Exprimés : 33

Pouvoirs : 2

Pour : 33

Votants : 33

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 15 avril à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 09 avril deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérrouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Stéphane Seyer

Suppléants présents :

Pouvoirs : Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Jérôme Suet pouvoir à Pierre Hachin

Secrétaire de séance : Charles-Antoine Darfeuilles

Objet : Vie Associative. Mise en place d'une tarification des services rendus par la Communauté de Communes Ouest Limousin applicable à compter du 16 avril 2021.

Monsieur le Président explique que dans le but de promouvoir la vie associative sur le territoire communautaire, il est actuellement possible d'harmoniser la tarification de mise à disposition du matériel communautaire.

Cette mise à disposition peut s'effectuer par les associations du territoire directement en ligne sur le site internet de la collectivité, puis dans un second temps par la signature d'une convention de prêt de matériel.

Lors de la dernière commission « lecture publique, vie culturelle et associative » du 17 décembre 2020, il a été convenu de proposer au conseil communautaire la tarification suivante :

- Adhésion annuelle au service obligatoire pour bénéficier des tarifs ci-dessous : 20 euros
- Chapiteaux 5x12 (2 au total) : 70 euros par chapiteau + caution de 500 euros
- Mini-bus : gratuit + caution de 1000 euros
- Photocopies : 1000 photocopies gratuites au maximum par an
- Barnum 3x3 : gratuit + caution de 400 euros
- Sonorisation mobile : gratuit + caution de 400 euros
- Piquet de balisage (300) : gratuit (1,25 euros par balise manquante)
- Gobelets réutilisables (180) : gratuit (0,80 euros par gobelet manquant)

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOpte** la tarification des services rendus par la Communauté de Communes Ouest Limousin aux associations du territoire communautaire telle qu'il suit :

- Adhésion annuelle au service obligatoire pour bénéficier des tarifs ci-dessous : 20 euros
 - Chapiteaux 5x12 (2 au total) : 70 euros par chapiteau + caution de 500 euros
- Mini-bus : gratuit + caution de 1000 euros

- Photocopies : 1000 photocopies gratuites au maximum par an
 - Barnum 3x3 : gratuit + caution de 400 euros
 - Sonorisation mobile : gratuit + caution de 400 euros
 - Piquet de balisage (300) : gratuit (1,25 euros par balise manquante)
 - Gobelets réutilisables (180) : gratuit (0,80 euros par gobelet manquant)
- **DIT** que cette tarification des services communautaires rendus aux associations du territoire de la Communauté de Communes sera applicable à compter du 16 avril 2021.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD